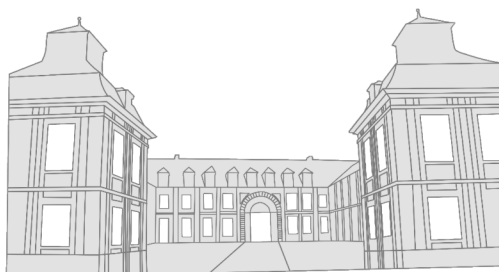


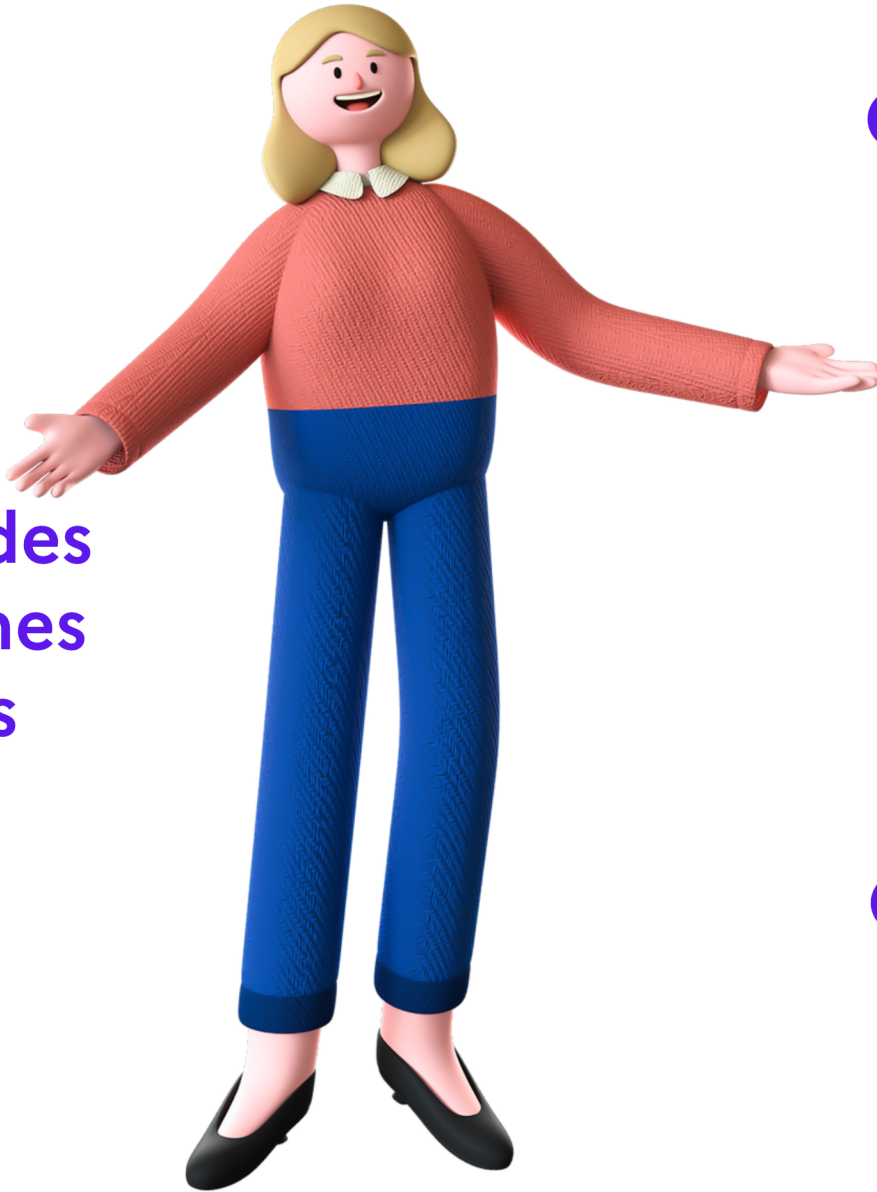


Commission Départementale des Professions Foraines et Circassiennes de l'Oise

*Réunion du 26 septembre 2023
Préfecture de l'Oise
Salle Hémicycle*



**La Commission
Départementale des
Professions Foraines
et Circassiennes**



C'est quoi ?

Pourquoi ?

Comment ?

Textes

**Décret n° 2023-7 du 06 janvier 2023,
modifiant le décret n° 2017-1501 du 27 octobre 2017 relatif aux
commissions nationale et départementales des professions
foraines et circassiennes et à la médiation du représentant de
l'Etat dans le département "**

**qui encadre la composition et le fonctionnement des
commissions nationales et départementales des professions
foraines et circassiennes.**

**Loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021,
"visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le
lien entre les animaux et les hommes"**

**qui interdit la présentation d'animaux d'espèces non
domestiques dans les spectacles de cirques itinérants à
compter de 2028.**

C'est quoi ?

Une instance qui réunit :



Les services de l'Etat



*Les professionnels
forains et
circassiens*



Les communes

*dans le but d'instaurer un dialogue et de faciliter
l'installation des foires et des cirques*

Médiatiser

les relations entre communes et professionnels.

Echanger

sur les problématiques rencontrées

POURQUOI ?

Accompagner

les professionnels

Expertiser

des questions sensibles



Comment ?

- Les communes et professionnels peuvent adresser, par courriel, toute demande à :

pref-cab@oise.gouv.fr

- Des commissions sont organisées soit :

En session ordinaire
tous les ans en préfecture.

En session exceptionnelle
ponctuellement pour des problématiques
spécifiques.

Recensement de l'installation des foires et cirques dans le département de l'Oise

- Installation de cirques en 2023
- Installation de cirques en 2024
- + Installation de foires en 2023
- + Installation de foires en 2024



Màj le 26 septembre 2023 selon les informations fournies.

Adresses utiles

Cabinet de la préfète

- pour les remontées d'information et les demandes -

pref-cab@oise.gouv.fr

**Direction de la Protection de la Population de
l'Oise**

- pour les signalements concernant des animaux -

ddpp@oise.gouv.fr